

BTS PROFESSIONS IMMOBILIERES

Diplôme du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation mis en place en partenariat avec le Lycée Louis Pasteur et l'UCH.
BAC+2 — Titre RNCP Niveau 5

Le BTS Professions Immobilières forme des professionnels des services de l'immobilier exerçant leur activité au sein de cabinets d'administration de biens, d'agences immobilières, d'organismes HLM ou de sociétés de promotions-constructions.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

Le BTS vise à former des diplômés à devenir des professionnels de l'immobilier et seront capables de :

- Assurer la gestion locative
- Gérer une copropriété
- Réaliser des transactions immobilières
- Maîtriser le droit de l'immobilier, l'économie, l'architecture, l'urbanisme et la communication

L'insertion professionnelle est facilitée par :

- L'organisation des cours en alternance
- Le partenariat avec plusieurs bailleurs sociaux

MODALITES D'ACCES ET D'ADMISSION

La formation s'adresse aux étudiants titulaires d'un BAC (BAC Général, BAC Pro commerce/vente, BAC Technologique STMG).

Le BTS est proposé sous forme de VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) ou de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

Le recrutement se fait sur dossier de candidature et entretien de Mars à Juillet et les enseignements débutent en Septembre.

ORGANISATION DE LA FORMATION

- 2 ans de formation
- 1 392 heures d'enseignement
- Dans les locaux du Lycée Louis Pasteur

Méthodes mobilisées : cours magistraux, jeux de rôles, mises en situations, exercices pratiques, parallèle avec les situations de travail.

Modalités d'évaluation : contrôle continu en cours de formation et épreuves finales du BTS



RYTHME DE L'ALTERNANCE

Durant l'année du BTS, les étudiants réaliseront une alternance entre enseignements et entreprise.

Le rythme d'alternance est de 3 jours en entreprise et 2 jours en formation par semaine.

CONTENU DE LA FORMATION

Les enseignements sont organisés en 5 unités de compétences :

Unité 1 : Culture générale et expression

Unité 2 : Langue vivante étrangère appliquée à l'immobilier

- Production orale
- Production écrite
- Compréhension écrite

Unité 3 : Conseil en ingénierie de l'immobilier

U31 : Droit et veille juridique

U32 : Economie et organisation de l'immobilier

U33 : Architecture, habitat et urbanisme, développement durable

Unité 4 : Communication professionnelle

Unité 5 : Techniques immobilières

U51 : Transaction immobilière

- Le cadre du travail du négociateur
- La constitution d'un portefeuille de biens et de clients
- Le conseil en estimation
- La commercialisation des biens
- Le conseil en financement
- La conclusion et la transaction

U52 : Gestion immobilière

- Gestion de copropriété
- Gestion locative

Unité d'initiative locale : projet pédagogique défini par l'équipe des enseignants ou formateurs de l'établissement.

La validation du module d'initiative locale relève de la décision des autorités académiques, sur avis de l'inspection pédagogique régionale ayant en charge le suivi du BTS « Professions immobilières ».

Pour la Validation du diplôme, l'étudiant(e) doit valider les 5 unités de compétences. Il/Elle doit obtenir la moyenne minimum de 10/20.

L'étudiant ne validant pas le diplôme dans sa globalité peut tout de même valider 1 ou plusieurs blocs de compétences pour une durée de validité de 3 ans.

Certificateur : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

ACCOMPAGNEMENT

En tant qu'étudiant à l'UCH, vous bénéficiez d'un accompagnement par nos Référents tout au long de votre parcours afin d'assurer la réussite de votre expérience professionnelle en entreprise et de votre diplôme.

Cette formation est ouverte aux personnes en situation de handicap. Pour plus d'informations, veuillez contacter notre référent handicap : Cécile HENIMANN : cecile.henimann@univ-habitat.fr – 03.59.35.55.07

COMPETENCES ACQUISES

L'étudiant sera capable de :

- Administrer, gérer et estimer la valeur de biens immobiliers
- Délivrer des conseils juridiques, fiscaux et financiers
- Rechercher des biens à vendre ou à louer
- Rédiger les annonces promotionnelles des biens immobiliers sur différents supports de communication
- Assurer le suivi de son portefeuille clients
- Négocier des biens immobiliers
- Organiser et mener la visite de biens immobiliers
- Valider des mandats de vente
- Rédiger des contrats de vente ou de location

METIERS PREPARES ET POURSUITE D'ETUDES

Les enseignements étant professionnalisant, la formation permet une entrée immédiate dans le monde du travail vers les métiers suivants :

- Négociateur
- Gestionnaire de biens locatifs
- Assistant de copropriété
- Chargé de contentieux

Les candidat(e)s désireux de poursuivre leurs études peuvent intégrer une licence (LMD) ou licence professionnelle en école spécialisée ou en école supérieure de commerce :

- Bachelor Responsable d'Affaires Immobilières – Spécialisation Patrimoine
- Licence Professionnelle Métiers de l'immobilier
- Licence Professionnelle Activités Juridiques : Contentieux et Recouvrement

Le BTS Professions Immobilières n'a pas encore fait l'objet d'enquête statistique sur le taux d'obtention du diplôme et d'insertion professionnelle.

TARIF

Les frais pédagogiques de la formation en apprentissage ou en contrat de professionnalisation ne sont pas à la charge de l'alternant. Pour plus d'informations sur la tarification, veuillez nous contacter.

POUR POSTULER

Veuillez transmettre vos candidatures à uch@univ-habitat.fr

CONTACT

Université des Compétences
Habitat
121 Quai de l'Ouest – 59 000 LILLE
uch@univ-habitat.fr
Métro Bois Blancs
Un parking est disponible au sein
de l'UCH

